

Dimensions

Surface : 200 m² maximum par magasin 10 m² équipés ⇔ 50 mètres linéaires d'archives.
Hauteur sous plafond : privilégier 2,50 m Hauteur libre minimum : 2,20 m.

Charge des planchers

Rayonnages fixes : 900 kg/m² Rayonnages mobiles : 1300 kg/m²
Il est recommandé de prévoir la résistance des planchers pour des rayonnages mobiles quel que soit l'équipement prévu au départ pour permettre une évolution ultérieure.
Pour les documents très lourds (type registres), il est recommandé d'en prévoir la conservation au rez-de-chaussée.

Circulation

Largeur minimale de la porte : 1 m.
Allée de circulation entre les épis (étagères) : minimum 70 cm. Allée principale : minimum 1 m.

Matériaux (sols)

Revêtement anti poussière lessivable (peinture, vernis, résine, dalle thermoplastique), haute résistance.

Performances thermique

Température 16 à 23°C (± 2°C par semaine et ± 1°C par 24 heures).
Hygrométrie 40 à 60% HR (± 5% par semaine et ± 1% par 24 heures). En été 57% HR maximum.
Prévoir une prise d'air extérieure ou une ventilation naturelle.

Ambiance lumineuse

Éloigner les documents des sources lumineuses. Privilégier l'éclairage artificiel. Si l'éclairage est naturel : limiter l'ouverture à 10% ; à défaut poser des stores occultant ou fermer les volets.

Équipement et mobilier

Rayonnages

Exclure le bois et l'acier galvanisé. Choisir des rayonnages métalliques traités anti rouille.
Hauteur totale des rayonnages recommandée : 2,20 m. Dernière tablette : 2 m.

Tablettes

Tablettes réglables en hauteur. Résistance : 100 kg par mètre linéaire.
Profondeur : 30 à 40 cm selon les documents.
La tablette la plus basse ne doit pas être à moins de 10 à 15 cm du sol (précaution en cas d'inondation).

Implantation des rayonnages

En épi double face d'une longueur maximale de 10 m. Éviter l'implantation le long des murs extérieurs du local. À défaut, prévoir un espace entre les murs et les rayonnages pour favoriser la circulation de l'air. Maintenir un espace de 15 cm entre l'extrémité d'un épi et le mur extérieur du local.

Sécurité

Anti incendie

Recommandations : murs et planchers coupe feu : 2 heures ; porte coupe feu : 1 heure.
Détection anti-incendie par système de détection mixte à chaleur et à fumée. Extincteurs à poudre sèche.

Anti inondation

Aucune canalisation d'eau dans les magasins, surtout au-dessus des rayonnages.

Anti effraction

Portes fermées à clef. Système d'alarme anti-intrusion. Barreaux aux fenêtres situées en rez-de-chaussée.

Conditions de travail

Maintenir les locaux en bon état sanitaire (prévoir un ménage régulier). Prévoir un espace de recherche (une table et une chaise), des prises électriques et une liaison téléphonique.